

Compte rendu du conseil municipal du 18 octobre 2022 :

Ordre du jour :

- N°2022/10/01 : rapports annuels des services publics eau potable et assainissement collectif et non collectif 2021 :

Le Maire a présenté à l'assemblée le rapport annuel des services publics eau potable et assainissement collectif et non collectif, au titre de l'exercice 2021, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

- N°2022/10/02 : transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Lauret (40) au syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan :

Le Maire a présenté à l'assemblée la délibération du 28 Juin 2022 du Comité syndical du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan approuvant le transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Lauret au Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan ainsi que la modification statutaire s'y rapportant, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

- N°2022/10/03 : vote décision modificative n°2 du budget 2022.

Le Maire a indiqué à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des augmentations et des diminutions de crédits au budget 2022 suite à l'emprunt court terme de 100 000 euros. Le Conseil municipal, a ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, a adopté la souscription d'un prêt relais de 100 000 euros dans l'attente de la réception des subventions suite à la réfection de l'église.

Questions diverses :

- Luy de Béarn : réouverture d'un bras mort afin de faciliter l'évacuation d'eau lors des crues (secteur Poms-Morlanne), travaux en cours.



- Projet rénovation mairie : présentation au Conseil municipal d'une esquisse du projet dans le cadre du programme de travaux défini par le Conseil municipal.

- Comité de pilotage du projet de délégation de service public du Conseil départemental : un point est effectué sur le lieu à mettre en œuvre avec le projet de PLUi.